



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation - Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement DIME  
Rue des Chanoines 17  
1700 Fribourg  
[sen@fr.ch](mailto:sen@fr.ch)

Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation ATPrDM  
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit, Datenschutz und Mediation ÖDSMB

#### La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08  
[www.fr.ch/atprdm](http://www.fr.ch/atprdm)

—  
Réf: LS/Ig 2025-PrD-63/2025-Trans-31/2025-Méd-10  
Courriel: [secretariatatprdm@fr.ch](mailto:secretariatatprdm@fr.ch)

*Fribourg, le 25 mars 2025*

### **Consultation concernant le projet de règlement sur le climat (RClime)**

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 7 février 2025 de Monsieur Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat et Directeur de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, concernant l'objet cité en référence et le remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 25 mars 2025. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données, à la transparence et à la médiation administrative (art. 50 al. 1 let. c de la loi du 12 octobre 2023 sur la protection des données, LPrD ; RSF 17.1 ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf ; RSF 17.5 ; art. 6 al. 2 let. c de la loi du 25 juin 2015 sur la médiation administrative, LMéd ; RSF 181.1).

A toutes fins utiles, la Commission tient à relever que son examen se limite à vérifier la conformité des dispositions aux exigences des règles de protection des données, de transparence et de médiation administrative. Il ne lui appartient pas de rendre attentif sur les conséquences du respect des exigences, ni de vérifier si des traitements de données nécessitant une base légale auraient été oubliés.

#### **I. Sous l'angle de la protection des données**

##### **1. Généralités**

La Commission salue le travail législatif réalisé dans le cadre du projet de règlement sur le climat (ci-après : P-RClime) dans sa version du 4 février 2025, qui appelle néanmoins la remarque qui suit.



## 2. Remarques par articles

### *> Ad Article 20 alinéa 2*

A la lecture de la présente disposition, le traitement de données personnelles (p. ex. : coordonnées du demandeur, etc.) dans le cadre d'une demande de subvention cantonale en lien avec la réalisation de mesures climatiques apparaît probable.

En l'état, la formulation de cet alinéa qui prévoit que les exigences relatives au dossier de demande sont fixées par l'autorité compétente ne permet pas de connaître l'étendue des données traitées dans le cadre d'une demande de subvention, ni les modalités de traitement y relatives.

La Commission est d'avis qu'il convient d'indiquer dans la loi matérielle le catalogue des données traitées par le responsable du traitement dans le cadre d'une demande de subvention cantonale en lien avec la réalisation de mesures climatiques. En outre, il convient d'y faire figurer le fonctionnement du cycle de vie des données (durée de conservation, destruction, archivage, etc.) ainsi que les modalités de traitement (mode de traitement, stockage, cercle des bénéficiaires d'un droit d'accès, étendue du droit d'accès, etc.) et les mesures techniques et organisationnelles propres à garantir la sécurité des données (art. 40 al. 1 LPrD), conformément aux dispositions du Règlement du 29 juin 1999 sur la sécurité des données personnelles (RSD ; RSF 17.15).

## **II. Sous l'angle de la transparence**

La Commission n'a aucune remarque à formuler concernant cette thématique.

## **III. Sous l'angle de la médiation administrative**

La Commission n'a aucune remarque à formuler concernant cette thématique.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly  
Président